

ARRONDISSEMENT
DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 18 février,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 12 février 2025,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Jacky LELONG donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Marie-Hélène MARLIER donne procuration à Madame Sabrina TROLET
- Monsieur Emmanuel DONDELA donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Mme Maryline KUCHARSKI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Vente du bien immobilier, propriété communale, sis rue Léon Blum n°95

Monsieur David GUIDÉ, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Ville de Loison-sous-Lens est propriétaire du bien sis à Loison-sous-Lens, rue Léon Blum n°95.

Que ce bien est donné à bail, sous la forme d'un bail commercial à Monsieur Marc ROBINE, Gérant d'Allianz Assurances.

Compte tenu de l'état du bien nécessitant un entretien et des réparations coûteuses, ce dernier ne présente pas d'intérêt à être conservé dans le patrimoine de la Ville.

Que le bien a alors été proposé à l'acquisition auprès de l'actuel locataire.

Qu'après négociation, Monsieur ROBINE a donné son accord sur un prix d'acquisition à 50 000 €, les frais de notaire demeurant à sa charge.

S'agissant de la vente d'un bien du domaine privé communal, la Direction Générale des Finances Publiques – Pôle d'Évaluation Domaniale d'Arras, a été saisie pour avis sur la valeur vénale.

Dans son avis rendu le 20 décembre 2023, la valeur vénale de l'immeuble a été estimée à 67 680 € assortie d'une marge d'appréciation de 10% (soit estimation minimale à 60 912 €). Cependant, compte tenant de l'état de vétusté de l'immeuble et des réparations coûteuses à engager.

Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

 **Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à la cession au profit de Monsieur Marc ROBINE, gérant de la société ALLIANZ, de l'immeuble cadastré section AB 787 (superficie 224 m²) sis au n°95 rue Léon Blum, au prix de 50 000 €, en sus les frais notariés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document à intervenir en cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 février 2025

